

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2022
Séance du 7 avril 2022
N° 38

**Objet : Site de pleine nature du
Fanget**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, BYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Chidéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application en ligne : www.papsey.com

99_DE-04-200067437-20220407-39_07042022

Madame Nathalie ESCLAPEZ, rapporteur, expose ce qui suit :

Le site de pleine nature du Fanget fait partie des équipements touristiques de compétence additionnelles de Provence Alpes Agglomération. Il est implanté sur les communes de Seyne et d'Auzet.

Le site regroupe une partie bâtiment (lieu de location et de restauration, un appartement à l'étage), des itinéraires de ski de fond et de raquettes à neige (6 parcours balisés l'hiver) ainsi que des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La convention de gestion existante, confiant la gestion du bâtiment, la vente des forfaits et la location du matériel à l'Union Sportive de la Blanche contre une redevance annuelle de 10500 € versée à l'USB, est arrivée à terme en 2021. L'USB a fait part à PAA, par courrier en date du 9 juin 2021, de son souhait de ne pas renouveler la convention.

Avec un déficit structurel de plus de 200 000 euros sur les quatre dernières années pour PAA (frais de fonctionnement, investissement et masse salariale), le bâtiment est resté fermé cet hiver, les 2 pistes de ski de fond n'ont pas été damées.

Les itinéraires de raquette à neige sont restés balisés et ouverts au public.

Face aux demandes des communes de pouvoir disposer d'un service d'accueil au public au col du Fanget, il est proposé de mettre à la location à l'année, sous la forme de bail commercial le bâtiment du Fanget (local en rez de chaussée comprenant une partie accueil, une partie restauration, une partie location ainsi qu'un appartement T3 à l'étage). Le matériel (un scooter des neiges, un traceur, raquettes skis de fond et chaussures, pourra être mis à disposition, loué ou cédé au locataire.

Le locataire pourra exercer à son compte sur ce lieu, à l'année, des activités de restauration, location à la nuitée, location de matériel, ainsi que des animations. Il fera son affaire du damage des piste de fond en accord avec les propriétaires des parcelles.

Il vous est demandé :

- De mettre un terme à l'entretien et la gestion des 2 pistes de ski de fond, ainsi qu'à la location du matériel (raquettes à neige, skis de fonds et chaussures)
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RÉÇU EN PREFECTURE

✓ le 11/04/2022

Application agrée Finalité:com

99_DE-004-200067437-20220407-38_07042022